

## Journée "Agenda 21 local: Echangeons aujourd'hui pour inventer demain" - 17 avril 2015

### Compte-rendu de l'atelier 4 – Groupe Communes

#### Objectifs :

- Un tour de table sur l'état d'avancement des démarches
- Identification des réussites, des limites et des perspectives des démarches engagées en matière d'intégration du DD dans les politiques publiques, de mobilisation des acteurs et de réponses aux enjeux du territoire

Animateur : Maxence Coulon

Nom	Prénom	Fonction	Structure
ARIAS	JUAN	Chargé de mission développement durable	Vitrolles
GUEY	DELPHINE	CHARGÉE DE MISSION AGENDA 21	Sorgues
ROUX	Isabelle	Responsable Service Environnement	Septèmes-les-Vallons
CHARLEMAGNE	Patricia	Elu	Pelissanne
RÉPOSSI	Lydia	chargée de mission A21	Fuveau
REYNIER	ELISE	CHARGÉE DE PROJET DD	Venelles

#### 1. Intégration du DD dans les politiques et les projets

##### Réussites :

- L'Agenda 21 est un projet de mandature
- Les élus travaillent de manière transversale par axe de la stratégie
- Présence d'un agent référent en interne compétent en animation et en développement durable
- Des élus impliqués qui travaillent en binôme avec les agents
- Un élu référent par action
- Implication de la fonction communication dans la démarche
- Implication du Directeur Général et du Maire dans le Comité de Pilotage de l'Agenda 21
- Faire une valorisation budgétaire du DD : Les budgets spécifiques à l'Agenda 21 sont souvent réduits car les moyens des actions sont portés par les services concernés. Il est intéressant de faire une lecture du DD en co-construisant avec les services leurs budgets afin de valoriser les actions A21
- Evaluation des impacts/objectifs DD attendus des actions réalisées en amont : accompagnement des services dans la mise en œuvre des actions

##### Limites :

- Pas d'animation avec les groupes de travail d'élus : perte de dynamique

- Intérêts des élus sur le DD mais pas forcément d'implication régulière dans les groupes de travail. Problème de suivi
- Quand plusieurs élus sont référents d'une action : dilution des responsabilités et perte de dynamique
- Fragilité des projets quand il n'y a qu'une seule personne ressource
- Certains élus ou agents ont une faible sensibilité au DD/ écologie, voire même réfractaire
  - *Piste : S'appuyer sur les agents / élus motivés*
- Tendance dans l'animation de l'Agenda 21 à se focaliser sur la méthode alors que certaines personnes ne comprennent pas et ont besoin d'aller à l'action
  - *Piste : Illustrer par du concret, par des actions*
- Manque de transversalité entre les services
  - *Piste : Créer un réseau de cadres intermédiaires pour travailler sur des projets*
- Difficulté à expliquer et faire comprendre que la finalité « épanouissement » est liée au DD
- Du mal-être au travail ne permettant pas de mobiliser autour du DD
  - *Piste : Entrée Agenda 21 via le thème « risques psycho-socio » avec le service RH*
- Difficulté à changer de manière de travailler
  - *Pistes : Former à la méthode projet*
  - *Rappeler régulièrement ce qu'est une action de développement durable*
  - *Travailler avec des fiches navettes*

#### **Autres pistes :**

- Avoir un AMO pour éviter des situations de conflit et mettre les services au même niveau
- Raccourci le temps d'élaboration de l'A21 à 6 mois, comme un projet de mandat
- Faire un plan de formation au DD contextualisé avec la réalité des agents
- Informer sur les problématiques, chercher et mettre à dispo l'info
- Créer un blog ou un intranet

## **2. Concertation et mobilisation des acteurs du territoire**

#### **Réussites :**

- Appui d'associations pour la réalisation des actions. Ex : portage associatif pour la mise en œuvre de jardins partagés. Crée un climat de confiance
- Les programmes structurants à l'intérieur de l'Agenda 21 (plan climat, PLU, PDU, CUCS...) permettent d'organiser une mobilisation externe par leur formalisation
- La participation externe amène plus de dynamique. Elle amène des idées, de l'énergie et pousse les services et élus à avancer plus vite.
- Implication de l'intercommunalité dans les plans d'actions A21

#### **Limites :**

- Pas de maîtrise quand les actions sont portées en externe
  - *Piste : Equilibrer les actions portées en interne et en externe*
- Pas d'objectifs dans la concertation
  - *Pistes : Définir le cadre et les attentes avant chaque réunion*
  - *Former les élus à la concertation*

### 3. Réponse aux enjeux du territoire et ambition des politiques en matière de DD

#### Réussites :

- Avoir des politiques structurantes à l'intérieur de l'Agenda 21 pour approfondir les objectifs.  
Ex : plan climat énergie, plan de déplacement, CUCS...

#### Limites :

- Quand l'Agenda 21 est pris pour l'outil qui va sauver le territoire, il s'enlise dans les problèmes car veut tous les traiter en même temps
- Difficulté à relier les enjeux aux actions
- Les plan d'actions dès qu'ils sont votés restent figés et s'adaptent mal à l'évolution du contexte et des opportunités
  - *Piste : se permettre de faire évoluer le programme d'actions en court de mise en œuvre*
- Difficulté voire absence de projection sur l'avenir avec une forte segmentation des thématiques
  - *Pistes : Former à la méthode projet*
  - *Utiliser des outils de prospective territoriale (ex : vision 21)*
- Manque de communication et de cohérence entre les échelles territoriales (communes – interco – département...)
  - *Pistes : Faire du lien, des réunions pour évoquer les problématiques*